Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

**PROCES VERBAL**

# Conseil Consulaire du 4 mai 2015 à 14h00

La réunion du Conseil Consulaire s'est déroulée en deux temps.

## I/ Conseil Consulaire en formation aide à la scolarité : Conseil Consulaire de première période 2015-2016. (CCB1)

Le 4 mai 2015 à 14h00, le Conseil Consulaire de première période (CCB1) de la circonscription consulaire de Zurich, chargé de l'attribution de bourses scolaires pour les élèves de l'Ecole Française de Bâle, de l'Ecole Française de Berne et du Lycée Français de Zurich, s'est réuni sous la présidence du Consul général de France, dans les locaux du Lycée Français Marie Curie de Zurich.

Etaient présents

- Madame Sylvaine CARTA-LE VERT, présidente du Conseil consulaire

- Monsieur Jean-Philippe KEIL, vice-président du Conseil consulaire
- Madame Madeleine DROUX, Conseillère consulaire
- Monsieur Nicolas FERNANDEZ, Conseiller consulaire
- Monsieur Philippe KARL, Conseiller consulaire
- Madame Isabelle SCHMIDT-DUVOISIN, Conseillère consulaire

- Monsieur Michel TARPINIAN –Conseiller de coopération et d'action culturelle - Ambassade de France en Suisse

- Madame Brigitte RENN, Proviseure du Lycée Français de Zurich
- Monsieur Pascal GERMAIN-QUESTIAUX, Trésorier de l'Association du LFZ

- Monsieur Gabriel GALICE, Président de l'Association de l'Ecole française de Berne
- Monsieur Dominique EBY, Membre de l'Association de l'Ecole française de Berne

- Madame Dominique GUBSER, Présidente de l'Union des Français de Zurich/UFEZ
- Monsieur Xavier PFAFF, Représentant de l'Association des Français en Suisse/AFS

- M. Serge GOUPIL, Consul adjoint, Chef de Chancellerie
- Mme Régine HAWA, Agent du Consulat général, en charge des bourses scolaires.

La présidente a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et a remercié le Lycée Français de Zurich d'accueillir le Conseil dans ses locaux puis rappelé le principe de confidentialité des débats. Les documents de travail (ordre du jour, instructions générales, documents de référence sur le cadre réglementaire et budgétaire, tarifs des établissements) ont été remis aux membres du Conseil Consulaire en formation aide à la scolarité. Après une introduction sur le cadre règlementaire et budgétaire il est rappelé que la Commission nationale des bourses a validé l'ensemble des propositions du CCB2 pour l'année scolaire 2014/2015.

Au début de la campagne, l'enveloppe de référence du poste pour la période 1 de la campagne a été fixée par l'AEFE à 201 631.33 CHF. Après examen des besoins du poste et péréquation des moyens au niveau mondial, la DFAE et l'Agence ont fixé le montant maximum de l'enveloppe limitative susceptible d'être allouée à l'issue du dialogue de gestion à : 215 662.65 CHF, l'ensemble des propositions suggérées par le poste ayant été validé.

***

Le CCB1 a examiné 26 dossiers concernant 43 élèves.

Les membres du CCB1 ont validé toutes les suggestions du poste, et introduit deux propositions :

Une pondération à la hausse a été proposée pour une famille, mesure compensée par une proposition à la baisse pour une autre famille conformément aux instructions en vigueur afin de ne pas dépasser le montant total de l'enveloppe attribuée par l'AEFE au consulat général.

Le CCB1 soutient également la demande de dérogation déposée par une Ecole pour une classe, avec tutorat pour élèves inscrits au CNED, et une élève afin de lui permettre de rester dans sa famille.

Les propositions formulées par le CCB1 seront soumises à la Commission Nationale des Bourses scolaires. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger donnera son avis définitif sur chaque demande.

***

Les membres du CCB1 relèvent que le taux de chancellerie retenu (0,83) ne correspond pas au taux actuel. Il est précisé qu'en application de l'instruction de l'AEFE, le paiement des bourses scolaires sera libellé dans la monnaie d'appel des frais de scolarité ce qui permet **dans tous les cas** de garantir aux familles le montant des frais de scolarité supportés, quelles que soient les variations du taux de change.

Le CCB1 souligne également que le mode de calcul des quotités de bourses défavorise les familles monoparentales.

La séance du CCB1 est levée à 17H00 avec les remerciements de la Présidente à tous les membres pour l'attention apportée à l'examen des dossiers individuels ainsi que pour leur participation très constructive.

***

**II/ Ministère du 21ème siècle**

Le Conseil Consulaire a ensuite examiné le point « Ministère du 21ème siècle ».

Il a été indiqué que dans le cadre de sa réflexion sur ''le Ministère de 21ème siècle'' le Ministre des Affaires étrangères et du développement international/MAEDI a souhaité y associer les élus des Français de l'étranger.

Les axes relatifs à l'organisation et la modernisation autour desquels les contributions et propositions peuvent s'articuler ont été présentés de même que les éléments de l'enquête publique auprès des Français de l'étranger sur l'aspect consulaire.

Les Conseillers consulaires ont fait part de leur intérêt à cette consultation et décidé de se concerter afin de fournir une contribution commune.

La présidente a par ailleurs remis à chaque conseiller consulaire une carte qui leur permettra d'attester de leur qualité d'élus.

La séance du Conseil Consulaire a été levée à 18h.